



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 24 juin 2026
Objet : Ressources Humaines : création de poste CDD

L'an deux mille vingt-six et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia
FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone,
BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-
IMBERT Carole, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban,
DEYE Manuel, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : M. BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe
DELAROUX Lionel, CHATARD Gilles Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.
M. DELAROUX Lionel donne procuration à M. DEYE Manuel.
M. REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe donne procuration à Mme BERNARD Myriam.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401039-20260624-2026_05_45-

Conseil Municipal du 24/06/2026

Délibération n° 2026/05/45

Objet : Ressources Humaines : création de poste CDD

Madame le Maire expose que des agents des services techniques vont faire valoir leurs droits à la retraite. Afin de préparer ces départs, elle propose la création d'un CDD au service technique du 1er septembre au 28 février 2027.

Elle propose de créer un poste à temps complet pour une durée de 6 mois, sur la base de l'article L 332-14, rémunéré sur la base de l'indice majoré 366, catégorie C.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi à temps complet pour 6 mois à compter du 1er octobre 2026 pour le service technique
- Cet emploi appartiendra à la catégorie C
- Il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 366
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Malijai,

Le 24/06/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20260624-2026_05_45-